

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 30 décembre 2024

Objet : Délégation de signature à **M. Christophe MATHIEU**, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, à **M. Clément LAMY**, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsables des Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

NP 25910

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1-125-11 du Code général des collectivités territoriales, à **M. Christophe MATHIEU**, Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime KINCEP et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 15 000 € HT de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Toutes autres de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Descomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de respect, attestation de paiement d'un prestataire relevant de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Quel que soit le montant des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement durable du territoire n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces jointes à l'acte d'engagement relatives à la détermination d'un acompte ou de son montant.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe MATHIEU**, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et conditions, à :

- M. Clément LAMY**, Chef de service adjoint.
- Mme Laurence MARIN**.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25910.pdf**
(.pdf, 157,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**